



BULLETIN MUNICIPAL DE CHÂTEAUVIEUX



LE JOURNAL D'INFORMATION DÉCEMBRE 2023



ÉDITORIAL

S'adapter aux conséquences du changement climatique... Plus facile à dire qu'à faire !

Il y a tout juste un an, dans ce même éditorial, je revenais sur la sécheresse extrême de l'été 2022. Ironie du sort, les deux derniers mois de l'année 2023 auront été copieusement, et semble-t-il historiquement, arrosés... En moyenne, et il s'agit sans doute d'une estimation basse, nous avons dépassé les 400 litres d'eau par mètre carré entre le 20 octobre et le 15 décembre. Allez ! Je vous propose de vous livrer à un petit exercice de mathématiques...

Si l'on considère que la surface de votre terrain constructible, à CHÂTEAUVIEUX, est de 1500m², cette quantité de pluie représente 600000 litres (600m³) tombés sur votre *seule* propriété... Il faut savoir qu'une piscine moyenne, en France, a une contenance de 60m³ (60000 litres). Cela signifie qu'en moins de deux mois, vos 1500m² ont dû « absorber » (ou plutôt « supporter ») l'équivalent du volume de 10 piscines ! Imaginez maintenant la quantité d'eau tombée sur les 707 hectares de CHÂTEAUVIEUX (qui est une petite commune quant à sa superficie) : cela avoisine les 3 milliards de litres... Cela laisse songeur et l'on comprend alors aisément pourquoi les caniveaux ont si souvent débordé... Dans ces moments-là, il convient de faire le dos rond et de comparer notre situation, malgré tout supportable, à celle, bien plus critique, des sinistrés du nord de la France ou, dans les Hautes-Alpes, des vallées du Champsaur, du Guillestrois ou de la Vallouise. Comment anticiper de tels phénomènes ?

La Municipalité, à son niveau, au cours de cet épisode d'intempéries tout à fait exceptionnel, tant par sa durée que par son intensité, a fait face à des situations à la fois inattendues et, parfois, jamais vues, y compris par les plus anciens du village. J'en veux pour preuve l'apparition d'un véritable lac, à l'intersection des Routes de La Destourbe et de La Pinée, fin octobre, ou du débordement des eaux, sur toute la largeur de la voie communale, Route du Rochazal, début décembre. Ces phénomènes sont apparus par la faute de buses parfois bouchées (alors que nous veillons à les entretenir régulièrement) et c'est dans l'urgence que la Commune a été amenée à intervenir, sur ces secteurs ou ailleurs, en régie ou en contactant des entreprises, que je remercie.

En 2024, nous continuerons, avec le Conseil Municipal et nos deux agents, Lydie et André, à gérer la commune avec la même proximité et dans le seul but d'être réactifs car les crises, qu'elles soient sociales, sanitaires ou, nous l'avons vu, météorologiques, nous y obligent.

Bonnes fêtes à vous toutes et à vous tous et très bonne année 2024 !

Veuillez croire à mes sentiments bien fidèlement dévoués,

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Voirie communale 2023
- Réfection d'une partie de la RD45
- Enfouissement des lignes aux Marins
- Eaux de pluies La Peyrouse
- Terrain communal
- Réhabilitation de l'ancienne Cure
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Enquête publique VC et CR
- Véloroute
- Changement menuiseries Mairie
- Différents achats
- Illuminations de Noël
- Rappel urbanisme : la DAACT
- De petits aménagements au cimetière
- Zones d'accélération des EnR
- Recensement de la population
- Voisins Vigilants et Solidaires
- Ça s'est passé à Châteauvieux
- Soirée beaujolais au profit du Téléthon
- Fête de Noël
- Différentiel cantine
- Rotations supplémentaires bus Agglo
- Délibérations du 2ème semestre 2023
- État Civil / Dates à retenir



VOIRIE COMMUNALE 2023



En septembre, des travaux de voirie communale ont été réalisés par l'entreprise COLAS sur deux secteurs : Route du Rochazal (partie basse) et au carrefour Route de La Basse Rue / RD 45 (Route de TALLARD). Coût des travaux : 45030,00€ TTC.

LA ROUTIÈRE DU MIDI a effectué des travaux sur un secteur : Ville Vieille (haut). Coût des travaux 18008,16€ TTC
Coût total des travaux précités : 63038,16€ TTC. Subvention du Département des Hautes-Alpes : 9716€.



RÉFECTION, PAR LE DÉPARTEMENT, D'UNE PARTIE DE LA RD45

La Municipalité remercie chaleureusement le Département, et son vice-président chargé des routes, Marcel CANNAT, d'avoir procédé à la réfection totale, en enrobé, de la RD 45, sur 650 mètres (et un montant de 100000€ tout de même), entre le village (*Les Rougiers*) et *Pierre-Grosse*. C'est plus de confort et de sécurité. D'autres tranches de réfection suivront, toujours en direction de TALLARD.



ENFOUISSEMENT DES LIGNES AUX MARINS

Depuis plusieurs années, la Municipalité programme, sur l'ensemble de la commune, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Les habitants du quartier des *Marins* ont pu constater que les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, téléphone et fibre sont en cours de réalisation. Une réunion de quartier a par ailleurs été programmée par le Conseil Municipal le 15 novembre pour expliquer aux riverains les contraintes liées à ces travaux, notamment les problèmes de circulation et de stationnement. L'opération d'enfouissement a débuté mi-novembre pour une durée de 2 mois et demi environ en fonction des aléas climatiques, au niveau de la Route des Marins, du Chemin du Moulin et du Chemin de la Crête.

Cette 1ère tranche de travaux, d'un montant de 120000€ à la charge de la Commune (50%) et du *Territoire d'Énergie Hautes-Alpes* (50%), permettra de supprimer ces lignes aériennes et de déposer 16 poteaux téléphoniques. Une 2ème tranche verra l'enfouissement des lignes basse tension de la Route des Marins jusqu'à la RD 45 (Route de TALLARD / *La Calada*) avec la pose d'un transformateur. Ces travaux seront réalisés en 2025.



CANALISATION DES EAUX DE PLUIES DU CHEMIN DE LA PEYROUSE

Afin de remédier aux problèmes d'inondation du bas du Chemin de La Peyrouse, des travaux ont été réalisés en fin d'année: busage d'un fossé, pose d'un caniveau en fonte, d'un regard et création d'un fossé en bordure de chemin pour la récupération des eaux du caniveau.

Pour ces travaux, trois entreprises ont été sollicitées et deux ont répondu : *AESP-PAUCHON* et *BUDEL BC Terrassement*. Entreprise retenue, la moins-disante : *BUDEL BC Terrassement*. Coût des travaux : 5040€ TTC. Subvention du Département : 1680€.



TERRAIN COMMUNAL

La Municipalité poursuit sa réflexion depuis plusieurs années sur l'aménagement du terrain communal sous l'église au quartier de *La Peyrouse*, comme évoqué dans le programme municipal.

Une 1ère esquisse a été réalisée par le SCoT il y a 5 ans environ. Cette proposition ne paraissait pas satisfaisante en raison de la densification trop importante de la zone. Le Conseil Municipal a alors fait réaliser une 2ème esquisse, plus raisonnable en termes de densification, par Nicolas BREUILLOT, du bureau *Alpicité* d'EMBRUN, en 2022. En fonction de tous ces éléments de réflexion, un nouveau schéma d'aménagement a été proposé. Le projet verrait la construction d'un bâtiment communal en limite de la RD 45, comprenant un cabinet médical de 135m²



accessible depuis la Route Départementale (Route des Rougiers), d'une crèche / halte garderie et d'un local de rangement pour la commune au niveau inférieur, d'une surface de 135m² également. Accolé à ce cabinet médical, un bâtiment de 4 petits logements destinés à la location, de 45m² chacun, est prévu. La partie restante du terrain communal serait divisée en 4 lots à construire de 700m² environ.

La vente de ces lots permettrait de financer une partie du bâtiment communal. Ce projet intégrerait également les problématiques d'accès et de circulation du Chemin de La Peyrouse, exprimées légitimement par les riverains, et de la sortie sur la RD 45 (Route des Rougiers). Dans l'année qui vient, une consultation d'architecte urbaniste sera lancée, qui devra élaborer un avant-projet et mener ce dossier à son terme.

Porteuse de ce beau projet d'aménagement, la Commune a candidaté, avec succès, à l'automne, au programme d'État « *Villages d'Avenir* », dispositif qui lui permettra d'être accompagnée de personnels qualifiés ayant pour mission de monter les dossiers de demandes de subventions appropriés.



RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE

Le cabinet *PROBATP*, représenté par Stéphane DALLA NORA, architecte, travaille sur le projet de réhabilitation de l'ancienne cure. En novembre, Monsieur DALLA NORA a remis le dossier d'Avant-Projet Sommaire comportant les plans d'aménagement intérieur et l'estimation sommaire des travaux. Le bureau *Aqu'ter* a également réalisé des sondages de sols. Le rapport issu de ces sondages préconise des renforts de fondations partiels et de drainage du sol. Sur cette base, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette phase d'études.

L'architecte devrait transmettre de façon imminente l'Avant-Projet Détaillé et le Permis de Construire.

Le chantier pourrait débuter à l'automne 2024.



POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Au vu de la forte augmentation des coûts de l'énergie et afin d'intégrer une logique publique cohérente dans la mise en œuvre de la transition écologique, la commune envisage l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Ainsi, depuis plusieurs mois, la Municipalité travaille en concertation avec le *Territoire d'Énergie Hautes-Alpes* (ex-*SyME 05*) pour envisager la pose de panneaux sur les toitures de la salle des fêtes, de la médiathèque et de l'ancienne cure afin de produire de l'électricité en autoconsommation collective.



À l'issue de cette phase, le bureau *SWEEN* a été missionné : il réalisera prochainement une étude de faisabilité sur cette opération. En parallèle, un dossier de demande de subvention auprès des différents partenaires sera monté.

ENQUÊTE PUBLIQUE VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

Dans les premiers mois de 2024, une enquête publique préalable au recensement des Chemins Ruraux et à la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales sera organisée. Elle aura une durée d'un mois. Les derniers tableaux de classement de ces Voies Communales et Chemins Ruraux dataient du 1^{er} décembre 1993 et il convenait de les mettre à jour afin de clarifier certains aspects les concernant. C'est avec le précieux concours d'*IT 05* (*Ingénierie Territoriale 05*, une instance du Conseil Départemental), que le travail préparatoire, conséquent, a été conduit tout au long de l'année 2023. L'enquête publique, au cours de laquelle vous serez invités à vous exprimer, visera à recenser plus distinctement les diverses Voies Communales et Chemins Ruraux de la Commune : leur appellation, leur longueur, leur largeur, leur emprise globale, leur géolocalisation.

Vous serez informés des modalités relatives à l'enquête publique (notamment les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête, la présence du Commissaire Enquêteur, la consultation des divers dossiers via : avis dans la presse, affichage, site internet, *Voisins Vigilants et Solidaires*).



VÉLOROUTE

L'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE a assuré la constitution du dossier (demandes et obtentions de subventions, passage d'un géomètre, montage et suivi du marché afin de recruter le Bureau d'Études, etc.) C'est Sylvain GRUZZA, de *MG Concept*, d'EMBRUN, qui a été choisi dans ce cadre afin de procéder aux dernières études, au suivi des travaux de la *Véloroute* entre les communes de GAP et de TALLARD, globalement sur un axe le long de la RN 85. Les propriétaires concernés par l'emprise de cette future *Véloroute*, attendue par tous, seront très prochainement consultés.



Coût annoncé de l'opération de réalisation de cette *Véloroute* : environ 900000€, dont environ 180000€ pour la Commune.

CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE

Pour une meilleure isolation et des économies d'énergie, la commune a procédé au changement des menuiseries de la Mairie, en ces premiers jours du mois de décembre.



Trois entreprises ont été sollicitées : *GATI PLASTIC*, *CASEO* et *COMPTOIR DU VERRE*. Entreprise retenue, la moins-disante : *GATI PLASTIC*.

Coût des travaux 21591,25€ TTC. Subvention du Département : 2699,00€.

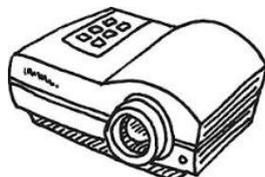


DIFFÉRENTS ACHATS ONT ÉTÉ DÉCIDÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

La Mairie s'est équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur, ces outils seront utiles pour les réunions du Conseil Municipal ou celles qui réunissent plus largement la population à la salle des fêtes. Ces équipements viendront avantageusement remplacer le support papier.

Quant à la salle des fêtes, sa cuisine s'est vue dotée d'une armoire réfrigérée positive possédant un volume de stockage bien supérieur au frigo précédent et d'un congélateur en remplacement de celui très ancien et en mauvais état.

Le coût total de ces investissements s'élève à la somme de 2544,69€. Leur financement bénéficie d'une subvention de 1400€ dans le cadre de l'enveloppe cantonale des Conseillers Départementaux.



ILLUMINATIONS DE NOËL

La Commune tient à ses illuminations de Noël et des fêtes. Pour ce faire, un contrat de location avec la société *DÉCOLUM* a été signé, sur une période de trois ans. Cette année, aux anciennes décorations, dont la Mairie est propriétaire, ont été ajoutés d'autres éléments, à l'entrée de la salle des fêtes, devant la Mairie, des traversées de rue au village, six décorations sur les candélabres et trois animaux disposés sur la chicane (ces derniers s'éclairant grâce à la lumière des phares des voitures).



RAPPEL EN MATIÈRE D'URBANISME : LA DAACT

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme pour votre Permis de Construire ou votre Déclaration Préalable ? Vos travaux sont terminés ? Vous devez alors effectuer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de vos Travaux (DAACT). Celle-ci permet d'informer la Mairie de la fin de vos travaux et d'attester de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.



Que se passe-t-il ?

La Mairie peut valider ou contester la conformité de votre construction à l'autorisation d'urbanisme accordée, en vérifiant vos travaux sur place, dans un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la DAACT. Sachez que si votre construction n'est pas conforme, la Mairie peut vous mettre en demeure d'effectuer les travaux nécessaires. Pour cela, elle peut vous demander de déposer un Permis de Construire Modificatif.

DE PETITS AMÉNAGEMENTS AU CIMETIÈRE



Cet automne la commune a réalisé de petits travaux embellissant le cimetière : pose d'un enduit sur le mur côté RD 45 et suppression du pyracantha qui obstruait la visibilité. Désormais la croix centrale est plus dégagée. D'autres réalisations seront effectuées prochainement dans ce lieu de recueillement.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES EnR

La France s'est fixée pour objectif d'atteindre 32% d'énergies renouvelables (EnR) dans son mix énergétique d'ici à 2030. L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire qu'à condition d'une large mobilisation, y compris de la part des acteurs publics. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a donné une place centrale aux collectivités territoriales et leur a octroyé de nouvelles compétences sur le développement des EnR. Certaines collectivités manifestent un intérêt pour exploiter le potentiel existant sur le territoire et les citoyens sont de plus en plus sensibles aux enjeux énergétiques.

Les EnR peuvent se présenter sous différentes formes : photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, bois-énergie, géothermie, biomasse.

Toutes les communes doivent présenter aux services de l'État, avant le 31 janvier 2024, les zones d'accélération relatives à la production d'énergies renouvelables sur leur territoire (loi dite 'APER').

En ce qui concerne CHÂTEAUVIEUX, le Conseil Municipal propose d'avoir une vision d'ensemble du développement des EnR et envisage de proposer ces zones d'accélération sur l'ensemble des zones urbanisées de la Commune (Ua, Ub et Auba du PLU).

Le type d'énergie retenue étant « l'installation de panneaux photovoltaïques ou solaires sur toitures ou sur ombrières de parking ». Le porteur d'un projet en zones d'accélération devra obtenir les autorisations diverses requises.

Tous les administrés peuvent éventuellement formuler des observations sur le développement de ces EnR sous forme de courrier, mail ou rendez-vous en Mairie, avant le 15 janvier 2024.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune a réalisé une enquête de recensement du 19 janvier au 18 février 2023. L'INSEE a transmis le résultat des comptages effectués à l'issue de cette enquête. En voici quelques chiffres :

- 281 logements d'habitation
- 275 logements enquêtés
- 534 bulletins individuels (habitants permanents)

Sur les logements enquêtés, 227 sont des résidences principales et 48 sont soit des résidences secondaires, soit des logements vacants ou occasionnels.



VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES : NOUVELLE APPLICATION

La Commune adhère depuis plusieurs années au dispositif collaboratif VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES. À ce jour, plus de 180 foyers châteaumiens sont abonnés et suivent l'actualité de notre village « en direct ». Toutefois, vous l'avez remarqué, l'application de VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES a été modifiée ces dernières semaines et il convient d'effectuer une mise à jour afin de rester connecté. Pour ce faire, vous pouvez avoir à recréer un identifiant et un mot de passe si vous ne parvenez pas à télécharger cette nouvelle application, qui, rappelons-le, reste entièrement gratuite pour les abonnés.



ÇA S'EST PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX !



Samedi 29 et dimanche 30 juillet
Fête d'été / *L'A. Festiv'*
Un week-end réussi de festivités pour tous !

Vendredi 18 août
Rando nocturne / *CHÂTEAUVIEUX Trail Nature*
En marge du Trail, le « combo parfait » : randonnée, de nuit, et soupe au pistou !



Dimanche 20 août
Trail des Balcons /
CHÂTEAUVIEUX Trail Nature
Environ 60 bénévoles pour 270 coureurs :
des courses reconnues et appréciées.

Samedi 9 septembre
Soirée pizza - pétanque / *L'A. Festiv'*
120 pizzas fabriquées dans le four communal !



ÇA S'EST PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX !

Samedi 14 octobre
Fête de la *Sainte-Foy* :
Municipalité et *L'A. Festiv'*
Accueil de nombreuses familles :
la tradition est respectée.



Commémoration du 11 novembre 1918 :
Recueillement et solennité au Monument
aux Morts.



Dimanche 17 décembre
Concert de *Musiques Alpes*
Municipalité
Des chants de Noël en notre église :
un moment magique et hors du temps !



SOIRÉE BEAUJOLAIS AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Petit retour sur la soirée beaujolais du 18 novembre dernier organisée de main de maître par Aurore ARISTON et Agnès ANTOINE. Cette soirée s'est révélée être un franc succès puisque ce sont 80 personnes, dont une dizaine d'enfants, qui ont pris place dans la salle des fêtes pour partager le repas lasagnes, fromage et café gourmand accompagné du fameux vin primeur. Cette année les organisatrices ont innové en consacrant cette soirée au profit de l'AFM *Téléthon*. Belle initiative qui a été l'occasion de passer un agréable moment tout en faisant une bonne action.

Cette animation a permis de récolter la somme de 1248€ qui sera intégralement reversée au profit de l'AFM. À cette somme vient s'ajouter la participation de la commune d'un montant de 300€.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication, au traiteur Le Bar du Commerce à LA BÂTIE NEUVE, ainsi qu'à tous les donateurs : Domaine de Tresbaudon, Fromagerie MASSE, Fromagerie d'EYGLIERS, Boulangerie Sophie LEBREUILLY, La Ferme de la Plaine, le Croustillou des Alpes, Anne Lise SIGNOURET, Earl La Garenne, le Domaine Saint-André BILOCQ, Shentheia, Fleurs Gourmandes, Mokalp et Sacré Willy.



FÊTE DE NOËL

Ce dimanche 17 décembre, les enfants du village étaient à l'honneur pour la traditionnelle fête de Noël. L'après midi a commencé avec la Compagnie « *La petite histoire* » : Monsieur BONATO a su captiver toute l'attention de son jeune public avec des contes haut-alpins et de Noël. Puis l'arrivée du Père Noël, les bras chargés de cadeaux et friandises, a été saluée avec enthousiasme par l'assemblée. Et pour clôturer ce bon moment, tout ce petit monde s'est retrouvé autour d'un goûter offert par la Municipalité.



DIFFÉRENTIEL CANTINE

La Commune prend en charge l'écart de facturation du prix des repas de cantine pour les enfants châteaumiards scolarisés dans les écoles primaires de GAP et TALLARD. Pour l'année scolaire 2023/2024, le Conseil Municipal a reconduit cette compensation dont le montant s'élève à 1,10 € par repas effectivement pris. Nous vous rappelons que toutes les familles peuvent y prétendre : pour cela, il suffit d'adresser en Mairie un justificatif de paiement accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire. Néanmoins, nous vous informons qu'à compter de janvier 2024, seules les factures datant de moins de 18 mois pourront faire l'objet d'une demande de remboursement.



ROTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES BUS DE L'AGGLOMÉRATION

Préalablement à la refonte du Schéma Directeur de la Mobilité, et donc de toutes les lignes de transports publics de l'Agglomération, des adaptations mineures et ajustements ont permis à la Commune de CHÂTEAUVIEUX d'obtenir, dernièrement, 2 nouvelles rotations de bus depuis et vers GAP. Désormais, pendant les seules périodes scolaires, en plus des départs vers GAP, déjà assurés, à 9h46 et à 16h57, il y aura désormais la possibilité de quitter la Place DUCHAMBLO (Église) à 10h47 et à 14h51.

Dans l'autre sens, pour rentrer à CHÂTEAUVIEUX, depuis GAP, il sera possible de quitter la Rue Faure du Serre (GAP) à 10h19 (arrivée Place DUCHAMBLO à CHÂTEAUVIEUX à 10h41) et à 14h21 (arrivée Place DUCHAMBLO à CHÂTEAUVIEUX à 14h44).

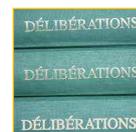
Vous trouverez les détails de ces nouveaux horaires, desservant bien sûr également deux autres quartiers de notre Commune, *Le Clauseron* et *Les Embeyracs*, sur le site internet de la commune : www.chateauvieux05.fr ou sur le site de l'Agglomération : www.gap-tallard-durance.fr.

La Municipalité remercie le Président de l'Agglomération et les services « Mobilité » de leur compréhension et de leur action.



DÉLIBÉRATIONS DU 2ème SEMESTRE 2023

- Délibération n°28-2023 : Sécurisation de la falaise de LETTRET : plan de financement.
- Délibération n°29-2023 : Réhabilitation de la Cure : honoraires complémentaires.
- Délibération n°30-2023 : Choix d'une entreprise : travaux VRD Chemin de la Peyrouse.
- Délibération n°31-2023 : Demande de subvention pour des achats divers (Mairie et salle des fêtes).
- Délibération n°32-2023 : Tableau de classement des Voies Communales et des Chemins Ruraux : convention avec IT05.
- Délibération n°33-2023 : Différentiel cantine 2023-2024.
- Délibération n°34-2023 : Prime pouvoir d'achat.
- Délibération n°35-2023 : Frais de mission des élus au Congrès des Maires.
- Délibération n°36-2023 : Demande de Fonds de concours de l'Agglomération - Achat camion.
- Délibération n°37-2023 : Décision modificative n° 1.
- Délibération n°38-2023 : Décision modificative n° 2.
- Délibération n°39-2023 : Choix d'un bureau d'Études pour les aménagements sur la RD 45 / Route de TALLARD, à Fifre / Ségrier.
- Délibération n°40-2023 : Choix d'un Bureau d'Études pour la sécurisation de la falaise de LETTRET.
- Délibération n°41-2023 : Choix d'une entreprise pour la réfection du mur du cimetière.
- Délibération n°42-2023 : Lancement d'une enquête publique préalable au recensement des Chemins Ruraux et à la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.



ÉTAT CIVIL 2ème semestre

Informations données suivant les actes et les avis reçus en Mairie à la date d'impression.



Mairie de CHÂTEAUVIEUX
155 Espace Roger Boyer
05000 CHÂTEAUVIEUX

Mariage de Marie PALLON et Louis TORA, le 2 septembre, domiciliés *Route de la Destourbe*.

Naissance de Joseph HEUS le 4 août, fils de Emmanuelle REYNAUD et Pierre-Louis HEUS, *Impasse du Collet*.

Naissance de Léon MASSE le 8 août, fils de Élodie et Julien MASSE, *Chemin de Parnel*.

Naissance de Livia LAGIER le 7 novembre, fille de Stéphanie GONCALVES et Cédric LAGIER, *Route de Bel Air*.

Naissance de Maëve IUSPA le 14 novembre, fille de Noémie BUCCERI et Maxime IUSPA, *Route de GAP*.

Décès de Claude BAUDAT, le 24 septembre, domiciliée *Route des Marins*.

Décès de Georges MAGALLON le 19 novembre, domicilié *Route de la Destourbe*.



Dates à retenir

Samedi 13 janvier 2023 à 18 h 00 :

Cérémonie des vœux à la salle des fêtes.

Dimanche 4 février 2023 à 12 h 00 :

Repas et animation pour les aînés (sur invitation) à la salle des fêtes.

ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI :

DE 7 H 30 À 12 H 30 - DE 14 H À 17 H 30

MERCREDI :

DE 7 H 30 À 12 H 00

VENDREDI :

DE 7 H 30 À 12 H 30

**La Mairie sera exceptionnellement
fermée
du mardi 26 décembre 2023
au vendredi 29 décembre 2023 inclus.**

Téléphone : 04 92 54 12 13

Courriel : secretariat.mairie@chateauvieux05.fr

Site internet : www.chateauvieux05.fr

PERMANENCES

DU MAIRE ET DES ADJOINTS

MERCI DE PRENDRE

RENDEZ-VOUS AUPRÈS

DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

LE MAIRE, JEAN-BAPTISTE AILLAUD

➤ SUR RENDEZ-VOUS

LE 1^{ER} ADJOINT, MICHEL TEXIER

➤ VENDREDI 9 H - 11 H

LA 2^{EME} ADJOINTE, CHRISTINE CORNAND

➤ JEUDI 15 H - 17 H

LE 3^{EME} ADJOINT, GILLES SERRES

➤ VENDREDI 11 H - 12 H 30



Directeur de publication : Jean-Baptiste AILLAUD

Articles rédigés par le Comité de rédaction

Éditeur : Mairie de Châteauvieux

Imprimé par la mairie de Châteauvieux: 05000 -

Dépôt légal n° : 2008-07